



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

REUNION DU 22 mars 2022

PV N. 32

PRESIDENT : M. SISSAOUI Mounir

PRESENTS : MM. LATOUR – TALABOT F - M HALLOT JF - OSMAN C

EXCUSEE : Mme GARESTIER

Toutes les décisions publiées dans ce procès-verbal tiennent lieu de notifications officielles aux clubs. Elles sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel du District de la Haute-Vienne dans les conditions de délai – 7 jours à partir du lendemain de la notification du présent procès-verbal – et conformément aux dispositions de l'article 30 des RG de la LFNA dans le cadre des articles 188 et 190 des RG de la FFF.

Suite à de nouveaux reports de rencontres, la commission informe les clubs dont les équipes évoluent en D2, D3 et D4 que la journée 21 prévue le week-end du 23 et 24 avril est décalée au week-end du 30 avril et 1^{er} mai.

DEPARTEMENTAL 1

Statut des éducateurs : La commission rappelle aux clubs les obligations en termes d'encadrement des clubs évoluant en Départemental 1 et 2. Les clubs doivent se référer à la réglementation qui obligent notamment les clubs de D1 à posséder, dès cette saison, des éducateurs certifiés CFF3 ou Animateur seniors minimum, sous peine de **sanctions sportives et financières. Le règlement est à retrouver sur le site du district « Documents, puis Règlements »**

DEPARTEMENTAL 2

- Statut des éducateurs** : La commission rappelle aux clubs les obligations en termes d'encadrement des clubs évoluant en Départemental 1 et 2. Les clubs doivent se référer à la réglementation qui obligent les clubs de D1 et D2 à posséder des éducateurs certifiés CFF3 ou Animateur seniors minimum (D1) et des animateurs avec modules (D2) , sous peine de **sanctions sportives et financières. Le règlement est à retrouver sur le site du district « Documents, puis Règlements »**



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

DEPARTEMENTAL 3

- **Poule B** : Rencontre N.50343.2 **Vigonal FC / SA Le Palais/Vienne 3** du 20/03.
Suite au mail du club de SA Le Palais en date du 20/03 notifiant de son forfait,
La commission,
 - Prend note
 - Enregistre le résultat :

➤ **Vigonal FC : 3 (3 pts) / SA Le Palais 3 : 0 (- 1 pt)**

Le club du SA Le Palais Sur Vienne sera débité de la somme de 75 euros pour son 2^{ème} forfait dans le championnat.

- **Poule A** : Rencontre **Lussac les Eglises / St Bonnet de Bellac** du 06/03/22.
Suite à la décision de la commission des litiges et contentieux dans son PV N. 18 en date du 09/03/22 donnant match perdu par pénalité à l'équipe de St Bonnet de Bellac par manque d'effectif minimum pour poursuivre une rencontre,
La commission,
 - Prend note et se conforme à cette décision
 - Enregistre le résultat suivant :

➤ **Lussac les Eglises : 3 (3 pts) / St Bonnet de Bellac : 0 (- 1 pt).**

DEPARTEMENTAL 4

- **Poule C** : Rencontre N. 50673.2 **Limoges Turque AC / AS Eymoutiers** du 20/03.
Suite au mail du club de As Eymoutiers en date du 19/03 notifiant de son forfait,
La commission,
 - Prend note
 - Enregistre le résultat :

➤ **Limoges Turque AC : 3 (3 pts) / AS Eymoutiers : 0 (- 1 pt)**

Ce forfait étant le 3^{ème} en championnat, la commission déclare l'équipe de l'AS Eymoutiers en **forfait général**.



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Les clubs devant rencontrer l'AS Eymoutiers seront donc exempts aux dates prévues au calendrier.

Le club de l'AS Eymoutiers sera débité de la somme de 115 euros pour son 3^{ème} forfait.

COUPE HAUTE VIENNE – CHALLENGE DU DISTRICT – CHALLENGE DES RESERVES. CHALLENGE GEORGES VAR

Coupe de la Haute-Vienne :

Rencontres en retard à jouer (16^{ème}):

- **Limoges Sporting Val / AFP Limoges** le Mercredi 30 mars à 20h sur le terrain du PUY LAS RODAS.

Programme des coupes :

La commission a procédé aux différents tirages au sort de challenges. (sous réserve de modifications de dates)

- 1/8^{ème} de finale Coupe Haute Vienne : 16, 17 et 18 avril. Tirage au sort le mardi 29 mars à 18h (en présence des clubs concernés).
 - Les 1/4 de finale sont prévus le week-end du 21 et 22 mai.
- 1/8^{ème} de finale Challenge des réserves : 16, 17 et 18 avril.
 - Les 1/4 de finale sont prévus le week-end du 7 et 8 mai.
- Challenge du District (Tour de régularisation) : 16, 17 et 18 avril.
 - Les 1/8^{ème} de finale sont prévus le week-end du 7 et 8 mai.
- Challenge Georges Var (tour de régularisation) : 16, 17 et 18 avril.
 - Les 1/4 de finale sont prévus le week-end du 7 et 8 mai.

Les 1/2 finales de la coupe de la Haute-Vienne sont programmées les samedi 28 et dimanche 29 mai.

Prochaine réunion le mardi 29 mars à 18h.

Le Président

SISSAOUI Mounir

Le Secrétaire de séance,

Latour Marc